

**Liste de documents à fournir le jour du dépôt de la demande d'autorisation pour la composition du jury et le choix de rapporteurs pour les ED suivantes :
130 (EDITE) ; 158 (3C) ; 393 (Santé Publique) ; 561 (HOB) ;
566 (STAPS) ; 386 (Sciences mathématiques de Paris Centre)**

Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé

- 1) La « demande d'autorisation pour la composition du jury et le choix de rapporteurs » (original dactylographiée et signée par le candidat et le directeur de la thèse)
- 2) Le résumé de la thèse (à envoyer également par mail au secrétariat de l'ED ou via le Web pour certaines ED (ED130))
- 3) La liste de publications (à renseigner via le Web également pour certaines ED (ED130). Si des publications non parues sont acceptées par un éditeur, fournir une copie de la lettre d'acceptation. Une copie de l'article soumis sera demandée si le dépôt du dossier se fait avant la réception de la réponse d'acceptation de ce dernier)
- 4) Un exemplaire de la version électronique de la thèse **pour le directeur de l'ED** (il est possible de déposer la version provisoire de la thèse, renseignez-vous auprès de votre ED)
- 5) La « *fiche des renseignements* » dûment complétée dactylographiée (**non-manuscrit**)
➤ à envoyer également par mail en format Word à l'IFD à : soutenances.phd@parisdescartes.fr
- 6) Le formulaire de « *demande d'autorisation de soutenance* » dûment dactylographié et non signé
➤ à envoyer également par mail en format Word à l'IFD
Attention au titre de la thèse, la discipline et la qualité de membres du jury sur ce formulaire, ces informations seront utilisées pour la saisie des documents officiels de soutenance et l'édition du diplôme de docteur
- 7) L'information déontologique dûment signée
- 8) « *Attestation de stage label européen* » le cas échéant

ATTENTION :

La « demande d'autorisation pour la composition du jury et le choix de rapporteurs » devra être déposée **impérativement et au plus tard 2 mois avant la date envisagée de la soutenance au secrétariat de votre ED qui transmettra votre demande à l'IFD après l'avis du directeur de l'ED.**

Dû au grand nombre des soutenances entre septembre et novembre, un délai d'au moins une semaine de plus (c'est-à-dire, 9 semaines avant la date prévue pour la soutenance) est à prévoir pour le dépôt de la demande d'autorisation pour la composition du jury et le choix des rapporteurs auprès du secrétariat de votre ED.

La date limite des soutenances est le **30 novembre de l'année en cours** pour les doctorants en 3^{ème} année de thèse et pour les doctorants bénéficiant d'une autorisation d'inscription en 4^{ème} année de thèse. La procédure de soutenance doit être initiée avant le **15 septembre**. Pour les doctorants bénéficiant d'une autorisation exceptionnelle d'inscription en 5^{ème} année, la date limite des soutenances est maintenue au **30 novembre de l'année en cours** mais la procédure de soutenance de thèse doit être initiée avant le **15 juillet**.